

TROUSSE D'INFORMATIONS



57^E ÉDITION DES JEUX DU QUÉBEC RIMOUSKI 2023



INFORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dates	26 au 29 juillet 2023
Lieu	COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS - RIMOUSKI 150, 2 ^e Rue E Rimouski, (Québec) G5L 9H9
Stationnement	Les places de stationnement sont limitées et il pourrait y avoir un gros achalandage. Prévoyez du temps afin de trouver un espace de stationnement dans les rues adjacentes.
Programmes visés	Provincial 13-15 ans et 16-17 ans <i>*voir les spécificités pour les âges dans les pages suivantes.</i>
Informations	<u>Ève Turgeon, coordonnatrice aux événements.</u>
Site des Jeux	<u>57e édition - Rimouski - Natation Artistique</u>
Communications	La trousse d'information et les autres messages importants seront disponibles sur la <u>page de l'événement, sur le site web de Natation Artistique Québec.</u>
Règlementation	La <u>règlementation</u> habituelle et révisée 2022-2023 de Natation Artistique Québec sera appliquée.
INSCRIPTIONS	
Mode d'inscription	Auprès des URLS

ENTRAÎNEUR·ES

Admissibilité et inscription

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEUR·E·S

Tout·e·s les entraîneur·e·s accrédité·e·s par l'organisation des Jeux du Québec doivent être affilié·e·s à la Fédération de natation artistique du Québec et détenir l'une des certifications identifiées.

Entraîneur·e·chef·fe :

- Certifié·e – Compétition-Introduction

Entraîneur·e adjoint·e :

- Certifié·e ou Formé·e – Compétition-Introduction

**La formation Compétition-Introduction comprends tous les modules spécifiques (1 à 9) ainsi que tous les modules multisports*

OFFICIEL·LES

Admissibilité et inscription

Sélectionnés par NAQ. Certification minimale Niveau 1 requise.
Aucun·e juge pratiquant·e ne sera admis·e pour cette compétition.

CONTENU

Épreuves offertes

13-15 ans : Solo, duo, équipe, figures imposées

16 ans et plus : Solo technique, solo libre, duo technique, duo libre.

- *Il est obligatoire de performer la routine technique ET la routine libre dans le programme 16 ans et plus.*

Figures imposées

Les figures imposées pour le programme 13-15 ans seront pigées et indiquées sur la page de l'événement le **12 juillet 2023**.

Âges admissibles

Les athlètes doivent respecter les âges **biologiques** admis aux Jeux du Québec selon les normes établies par SportQuébec.

II. FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2023

A) ÉPREUVES ET CATÉGORIES

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Duo 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Équipe 15 ans et moins	16/08/2007 au 15/07/2011 entre le 16 août 2007 et le 15 juillet 2011	Provincial et national	M + F
Solo 16 ans et plus	16/08/2005 au 15/08/2007 entre le 16 août 2005 et le 15 août 2007	Provincial et national	M + F
Duo 16 ans et plus	16/08/2005 au 15/08/2007 entre le 16 août 2005 et le 15 août 2007	Provincial et national	M + F

Les athlètes doivent être âgé-e-s d'au minimum 12 ans au 15 juillet 2023 et d'au maximum 17 ans au 15 août 2023 afin de pouvoir participer à la Finale provinciale conformément à la norme d'opération PF-3.

Fiche d'éléments imposés

La fiche indiquant l'ordre des éléments imposés dans chacune des routines techniques doit être complétée et remise dans les temps requis, sans quoi, la routine ne pourra pas être performée à la compétition.

Date limite

12 juillet 2023

Mode de transmission

Veillez déposer votre fiche sur le DRIVE de la compétition. Les entraîneur-es chef-fes des régions recevront un courriel avec le lien à cet effet.

[Déposer ici](#)

Récompenses

Médailles Or, Argent, Bronze pour chaque épreuve, au combiné du Championnat.

→ 13-15 ans : 40% figures / 60% routine

→ 16 ans et plus : 50% routine technique / 50% routine libre

MUSIQUE - SPÉCIFICITÉS

Date limite de transmission

14 juillet 2023

Méthode de transmission

Veillez déposer votre musique sur le DRIVE de la compétition → [Téléversez vos musiques ici](#)

Nom des fichiers musicaux

Les fichiers devront être nommés selon les indications transmises à l'annexe 7, sans quoi, une amende pourrait être appliquée en vertu de la politique relative aux revenus (point 5.2).



ÉCHÉANCIER

- **2 juillet 2023 : date limite pour tenir les Jeux Régionaux et transmettre les résultats (NAQ et URLS)**
- **12 juillet 2023 : pige des figures imposées**
- **12 juillet 2023 : date limite pour transmettre les fiches d'éléments imposés**
- **14 juillet 2023, 12h00 : date limite pour soumettre les fichiers musicaux**
- **24 juillet 2023 19h00 : réunion disciplinaire OBLIGATOIRE pour les entraîneur.es**
- **24 juillet 2023 : publication des documents finaux**